

18 JUIN 2022

REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1

Le tournoi se déroule selon les Règles de la F.F.BaD. Toute inscription au tournoi entraîne l'entière acceptation du présent règlement. Le tournoi est ouvert aux joueurs et joueuses licenciés à la F.F.BaD et en règle avec celle-ci. Le tournoi est ouvert à tous les joueurs et joueuses de série NC, P, D, R, et N de **Mini Bad à cadet. Chaque série sera regroupée en deux TOP pour équilibrer le niveau.** Tout joueur devra être en mesure de présenter sa licence en règle.

ARTICLE 2

Le Comité d'organisation. Le comité d'organisation se réserve aussi le droit de limiter le nombre d'inscriptions des joueurs pour le bon déroulement du tournoi.

ARTICLE 3

Les règles du jeu sont celles éditées par la F.F.BaD

Le logiciel employé sera : BADPLUS

Le tournoi est placé sous l'autorité du juge arbitre. Ce dernier prendra les décisions concernant toutes requêtes faites par un joueur et sa décision sera sans appel. Il est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points du règlement.

Point particulier :

Si le volant touche la structure :

- A l'engagement, le volant sera remis 1 fois.
- Au cours de l'échange, le volant est compté faute

Une tenue correcte est exigée, suivant les termes du règlement de la F.F.BaD.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DU TOURNOI

L'ensemble des joueurs pourront faire 1 tableau. Simple uniquement

Tous les matchs se déroulent en 2 sets gagnants de 21 points.

En cas d'un nombre trop grand d'inscrit, les joueurs seront acceptés en fonction de la date d'envoi avec le règlement, de l'inscription. **La réalisation des Tableaux aura lieu le Samedi 13 Juin 2022**

ARTICLE 5 : INSCRIPTIONS

Les feuilles d'inscription devront nous parvenir au plus tard **le jeudi 09 Juin 2022** (L'enregistrement des inscriptions se fera par ordre d'arrivée cachet de la poste faisant foi), accompagnées du chèque de règlement correspondant, libellé à l'ordre du : **Bad Jeunes 83** et adressées à :

RINCKENBACH Jean-pierre

badjeunes83@gmail.com / adresse postale 15 rue henri Petin 83500 la Seyne sur Mer

Toute inscription non accompagnée du règlement sera considérée comme nulle.

Droit d'inscription : 1 tableau 20 euros

ARTICLE 6 : HORAIRES

Le samedi, les matchs auront lieu de 08h00 à 21h00

L'organisation du tournoi sera rigoureuse sur le respect des horaires qui seront affichés dans la salle.

Cinq minutes après le deuxième appel, tout joueur absent sera déclaré W.O.

Tout joueur devra être présent 60 min avant son premier match. Tout joueur devant s'absenter de la compétition devra le signaler au juge arbitre.

ARTICLE 7 : VOLANTS

Les volants du tournoi sont à la charge des joueurs. Ils sont à choisir dans la liste des volants homologués par F.F.BaD, en cas de litige, les volants officiels du tournoi seront :

ARTICLE 8 : ARBITRAGE

Les matchs seront effectués en auto-arbitrage. Cependant tout joueur pourra faire appel au juge arbitre pour désigner un arbitre. Le temps d'échauffement sera de 3 minutes maximum, à compter de l'appel du match, pour démarrer celui-ci.

ARTICLE 9 : LES MINEURS

Les joueurs et /ou spectateurs mineurs doivent être sous la responsabilité d'un adulte durant tout le tournoi, par conséquent un enfant ne peut pas rester seul dans la salle.

ARTICLE 10 :

Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec tous ses accessoires nécessaires à son match. Aucun joueur n'est autorisé à quitter le terrain pendant son match, sauf accord de l'adversaire (si le match est en auto-arbitrage) ou de l'arbitre (si le match est arbitré). Seuls les joueurs appelés pour disputer un match, arbitre et membres de l'organisation ont accès à l'aire de jeu. Tout joueur désirant s'absenter de la salle doit en avvertir la table de marque et le juge arbitre sous peine d'être disqualifié

ARTICLE 11 : SANCTION

Chaque participant inscrit doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort fixé au **vendredi 10 Juin 2022**. Tout joueur ne se présentant pas à une compétition sans motif justifié est passible d'une suspension de toutes compétitions de deux mois. Cette suspension est de six mois en cas de récidive au cours de la même année. Tous les cas d'absence sont consignés par le JA. Le joueur dispose d'un délai de 5 jours pour se justifier auprès de la CLOT de la Ligue PACA de Badminton.

ARTICLE 12 :

Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou perte durant la compétition.

ARTICLE 13 :

Il est strictement interdit de fumer dans la salle, de même qu'il est interdit d'y boire et d'y manger sauf aux endroits aménagés à cet effet.

Le présent règlement sera affiché dans la salle